

Comment changer d'assureur automobile

En raison du grand nombre d'accidents et de sinistres qui frappent les automobilistes chaque année, le prix des primes d'assurance automobile est parfois fort élevé. Toutefois, grâce à la concurrence que se livrent les nombreux assureurs, il est possible de trouver un grand écart de prix entre les différentes protections offertes sur le marché. Si vous n'êtes pas satisfait par votre assureur actuel, découvrez de quelle manière il est possible de faire changer les choses.

Outre des primes trop élevées, diverses raisons peuvent motiver votre désir de changer d'assureur, comme par exemple un changement de véhicule ou dans votre situation personnelle, ou encore du mécontentement dû à un mauvais service. S'il ne s'agit cependant que d'une question de prix, vous pourriez tout d'abord tenter de négocier un peu avec votre assureur.

Si au bout de quelques recherches vous avez découvert que vous pourriez obtenir un bien meilleur prix ailleurs, mentionnez-le à votre assureur et montrez-lui des preuves de ce que vous avancez. Tentez de l'amener à vous accorder une réduction afin de rejoindre les prix offerts par la concurrence. S'il refuse ou qu'il ne peut tout simplement pas répondre à votre demande, vous pourriez alors entreprendre des démarches pour changer d'assureur.

Le contrat d'assurance automobile que vous avez signé avec votre assureur ne vous lie pas à lui jusqu'à la fin de vos jours, bien évidemment. Vous êtes libre de résilier ce contrat lorsque vous le désirez, et votre assureur ne devrait pas le voir comme une trahison ou une offense personnelle. Un contrat se renouvelle généralement à la même date chaque année si l'assuré ne s'est pas manifesté. La date d'échéance d'un contrat est donc le moment idéal pour signaler à votre assureur que vous ne désirez plus faire affaire avec lui.

Pour ce faire, tâchez de vous y prendre au moins 2 mois avant la date d'échéance. Ce préavis est important, et ne pas le respecter pourrait vous coûter cher. Faites parvenir une lettre à votre assureur, avec accusé de réception, pour lui expliquer votre décision et, au besoin, les justifications motivant celle-ci. Prenez soin de garder une copie de cette lettre en guise de preuve de votre résiliation.

Si vous désirez annuler votre contrat en dehors de la date d'échéance, cela est possible, mais un peu plus délicat. Procédez de la même manière, en faisant parvenir une lettre à votre assureur et donnez-lui les justifications nécessaires expliquant votre décision. Cependant, celui-ci reste libre d'accepter ou de refuser votre résiliation, et est également en droit de vous demander de lui payer une indemnité. Pour ces raisons, il est plus simple d'attendre la date d'échéance de son contrat avant d'agir.

Avant de signaler à votre assureur votre intention de résilier votre contrat, il serait prudent de souscrire une assurance auprès d'un autre assureur, afin d'éviter de ne bénéficier d'aucune protection pendant une certaine période de temps. Avant de procéder au changement, assurez-vous donc d'avoir trouvé une compagnie vous offrant de meilleurs prix pour une protection de qualité.

About the Author

belairdirect est spécialisée en [assurance auto](#) et habitation. Partenaire officiel CAA-Québec depuis 1998, bénéficiez de plusieurs avantages en faisant votre [soumission assurance auto](#) en ligne .